

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 23

Objet : Révision forfait jour accompagnement

Exposé des motifs :

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2023, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de **3.5 %**.

Ainsi, il est proposé de passer le forfait jour d'accompagnement de 750 €HT à 775 €HT, sur l'ensemble de l'offre de service Soluccio entreprise et Territoires.

Une gamme de produits et de services pour répondre à vos besoins.



Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022



Délibération soumise au vote :

Quorum : 31

Exprimés : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 31

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq